

D.E.S.C.F - UV 1 - Module 8 – Consolidation dans les groupes de sociétés

Corrigé - Cas IG/IP/MEE

HYPOTHESE N°1 : FILIALE EN INTEGRATION GLOBALE

6 étapes sont à distinguer :

- a) Sommation des comptes sociaux,
- b) Harmonisation des comptes sociaux,
 - Chez la société Mère :
 - Traitement du crédit-bail par inscription à l'actif immobilisé
 - Annulation de la provision pour investissement
 - Chez la Filiale :
 - Annulation de la PHP
- c) Elimination des comptes et opérations réciproques
- d) Elimination des profits internes au Groupe (stock, dividendes)
- e) Elimination des titres avec traitement de l'écart de 1^{ère} consolidation et répartition des résultats.
- f) Etablissement des états financiers consolidés (bilan et compte de résultat).

APPLICATION

a) Sommation des comptes sociaux : (voir tableaux présentés au f)

- Il s'agit de démarrer deux états qui constitueront, au final, les états financiers consolidés (bilan et compte de résultat).
- Dans un premier temps, il suffit de tracer le cadre général des deux tableaux et de compléter les trois premières colonnes : "Postes", "Bilan Mère", "Bilan Filiale".
- Après la passation des écritures comptables, la colonne "Retraitements" recevra tous les reports venant des écritures de consolidation.
- Enfin, les totalisations horizontales dégageront directement le bilan consolidé (1^{er} tableau) et le compte de résultat consolidé (2^{ème} tableau).

b) Harmonisation des comptes sociaux :

1. Retraitements du BILAN

- **Le crédit-bail (Société Mère concernée).**

Matériel <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">à Emprunts ou dettes</div>	100	100
Inscription à l'actif immobilisé d'un matériel financé à 100% par l'emprunt		
<hr/> Dettes ou Emprunt <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">à Amortissement du matériel</div>	20	20
NB : le passage par le compte de résultat ne s'impose pas car le remboursement en capital de l'emprunt est égal à la dotation théorique d'amortissement du matériel (en l'absence d'indication différente de l'énoncé). <u>Donc</u> redevance : 30 – intérêts 10 = 20 <u>Et</u> dot. Matériel 100/5 = 20 Pas d'I.S. voir l'énoncé.		

- **Provision pour investissement (Société Mère concernée).**

Provision pour investissement	100	
à Résultat Groupe (20 x 66%)		13
Réserves Groupe (80 x 66%)		53
Etat, IS (100 x 34%)		34
Annulation de la provision au bilan (100% car chez Mère)		
Dotation de l'exercice : 20		
Donc situation antérieure : 80		

- **P.H.P. (Société Filiale concernée)**

P.H.P	30	
à Etat , I.S. (30 x 34%)		10
Résultat Groupe (10 x 66% x 60%)		4
Résultat hors Groupe (10 x 66% x 40%)		3
Réserves Groupe (20 x 66% x 60%)		8
Intérêts minoritaires (20 x 66% x 40%)		5
Annulation de la PHP au Bilan		
Exercice concerné par une dotation de 30 – une reprise de 20, soit 10		
La situation antérieure à corriger est donc de : 30-10=20.		

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

A* Le crédit-bail (Sté Mère concernée).

B* Provision pour investissement (Sté Mère concernée).

-A-		
68 Dotation aux amortissements d'exploitation	20	
66 Charges financières	10	
à 612 Redevances de crédit-bail		30
Reclassement suite au retraitement du crédit-bail.		
-B-		
Contrepartie Résultat Sté Mère (20 x 66%)	13	
69 IS (20 x 34%)	7	
à 687 Dotations exceptionnelles		20
<u>Annulation</u> de la dotation de l'exercice.		
Ne pas oublier que seuls les mouvements de l'exercice sont à considérer pour le Cpte de RESULTAT contrairement aux retraitements du BILAN.		
Au débit " <u>Contrepartie Résultat Mère</u> " ne sert qu'à équilibrer l'écriture. Il s'agit de l'incidence sur le résultat donc le raisonnement est du type : Classe 7-Classé 6 = incidence sur le résultat.		

- **P.H.P. (Société filiale)**

787 Reprises de provisions exceptionnelles à 687 Dotations exceptionnelles	20	30
69 I.S. (10 x 34%)	3	
Contrepartie résultat filiale (10 x 66%)	7	
Annulation des mouvements de l'exercice sur la PHP : Dotation = 30, reprise = 20, incidence sur l'I.S. et le net se retrouve, en contrepartie, dans le résultat.		

NB : Bien remarquer que "Contrepartie Résultat..." étant réellement une contrepartie pour équilibre, joue en sens inverse du résultat lui-même.

Donc ci-dessous, par exemple, l'annulation de la dotation étant supérieure, elle génère un résultat positif et une "contrepartie Résultat" qui s'inscrit au débit.

c) Elimination des comptes réciproques

1. Retraitement du BILAN

Fournisseur filiale (Chez Mère) à Client Mère (chez Filiale)	50	50
-----------------------------------------------------------------	----	----

2. Retraitement du COMPTE DE RESULTAT

Ventes (Filiale) à Achats (Mère)	200	200
-------------------------------------	-----	-----

d) Elimination des profits internes au Groupe

1. Retraitements du BILAN

- **Profit sur stock (profit chez filiale – Stock chez Mère)**

Résultat Groupe (24 x 60%)	14	
Résultat hors Groupe (24 x 40%) à Stock	10	24
Elimination de la marge enregistrée chez Filiale et se trouvant en "Stock" chez la société Mère : $80 \times 30\% = 24$ Pas d'I.S. → voir énoncé.		

- **Dividendes (reçus par Société Mère)**

Résultat Groupe (10 x 100%) à Réserves Groupe (10 x 100%)	10	10
Reclassement en réserves et le Groupe est concerné à 100%		

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

- **Profit sur stock**

603 Variation de stock à Contrepartie résultat Filiale	24	24
80 x 30% = 24 de marge. Après élimination des comptes réciproques Achats et Ventes, seule la variation de stock a été trop fortement créditée (stock final trop fort) d'où la régularisation.		

- **Dividendes**

76 Produits financiers à Contrepartie Résultat Mère Annulation du produit correspondant comptabilisé chez Sté Mère	10	10
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	----

e) Elimination des titres et des résultats 1. Retraitements du BILAN

Réserves (Mère) à Réserves Groupe Reclassement des réserves de la Sté Mère.	300	300								
Capital (filiale) Réserves 510 Immobilisations (+value s/terrain) Ecart d'acquisition à Titres filiale chez Mère <u>Réserves Groupe</u> (510 x 60% + 24 x 100%) - 150 (titres) = 180 <u>Intérêts minoritaires</u> (510 x 40%)	<table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">350</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">60</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;">24</td> <td></td> </tr> </table>	100		350		60		24		150 180 204
100										
350										
60										
24										
<u>Elimination des titres</u> avec traitement de la différence de 1 ^{ère} consolidation (NB : l'écart d'acquisition ne concerne que le Groupe contrairement à la plus-value sur terrain).										
Réserves Groupe (24 x 1/5 x 2,5 ans) Résultat Groupe (24 x 1/5) à <u>Amortissement de l'écart d'acquisition</u> (24 x 1/5 x 3,5 ans) L'écart concerne la Mère donc le Groupe à 100%	12 5	17								
Résultat (Mère) à Résultat Groupe Reclassement du résultat de la Sté Mère (Bilan)	100	100								
Résultat (Filiale) à Résultat Groupe (20x60%) Résultat hors Groupe (20x40%) Répartition du résultat de la filiale (résultat avant retraitements = celui figurant au bilan)	20	12 8								

2. Retraitement du COMPTE DE RESULTAT

68 Dotation aux amortissements à Contrepartie résultat Mère Dotation de "n" de l'écart d'acquisition 24 x 1/5	5	5
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---

f) Etablissement des comptes consolidés

1. BILAN CONSOLIDE

Il suffit de reporter les écritures passées au journal de consolidation en distinguant le BILAN et le COMPTE DE RESULTAT

BILAN AU 31/12/N

Postes	Bilan Sté Mère	Bilan Filiale	Retraitements de consolidation	Totaux = bilan consolidé
BILAN				
ACTIF				
Immobilisations corporelles	200	50 + 200 + 100	+ 100 + 60 - 20	690
Titres filiale	150		- 150	0
Stock	400	200	- 24	576
Clients	300	150	- 50	400
VMP	50			50
Banque	100	100		200
Ecart d'acquisition			+ 24 - 17 (amortissement)	7
TOTAL ACTIF	1 200	800	-77	1 923
PASSIF				
Capital	300	100	- 100	300
Réserves	300	300 + 50	- 300 - 350	0
Réserves Groupe			+ 53 + 8 + 10 + 300 + 180 - 12	**539
Intérêts minoritaires			+ 5 + 204	209
Résultat	100	20	-100 - 20	0
Résultat Groupe			+ 13 + 4 - 14 - 10 - 5 + 100 + 12	*100
Résultat hors Groupe			+ 3 - 10 + 8	1
Prov. pour investissement	100		- 100	0
P.H.P.		30	- 30	0
Dettes financières	150		+ 100 - 20	230
Fournisseurs	250	300	- 50	500
Etat I.S.			+ 34 + 10	44
TOTAL PASSIF	1 200	800	-77	1 923

2. COMPTE DE RESULTAT
AU 31/12/N

Postes	Cpte Résultat Sté Mère	Cpte Résultat Filiale	Retraitements de consolidation	Totaux = Cpte résultat consolidé
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS				
Ventes	3 000	1 200	- 200	4 000
Autres produits d'exploitation	50			50
Reprises prov. exceptionnelles	-	20	- 20	-
Produits financiers	10		- 10	-
Produits exceptionnels	40	80		120
TOTAL PRODUITS	3 100	1 300	- 230	4 170
CHARGES				
Achats et Δ stock	2 100	840	- 200 + 24	2 764
Services externes	200	70	- 30	240
Personnel	500	190		690
Impôts et taxes	70	60		130
Charges financières	10	-	+ 10	20
Dotations d'exploitation	20	30	+ 20 + 5	75
Dotations exceptionnelles	20	30	- 20 - 30	-
Autres charges exceptionnelles	-	50		50
I.S.	80	10	+ 7 + 3	100
TOTAL CHARGES	3 000	1 280	- 211	4 069
Résultat Mère	+ 100		+ 13 - 5 - 10	+ 98
Résultat filiale		+ 20	+ 7 - 24	+ 3
Résultat Groupe			+ 98 + 2	+ 100 *
Résultat hors Groupe			Ventilation du résultat au % IG + 1	+ 1

HYPOTHESE N°2 : FILIALE EN INTEGRATION PROPORTIONNELLE

- Toujours le même pourcentage d'intérêt du Groupe (60%)
- Les 6 étapes prévues restent valables.
- Les intérêts minoritaires ne seront pas pris en compte dans cette méthode.

APPLICATION

a) Somation des comptes sociaux : (voir tableaux présentés au f))

NB : les comptes de la filiale seront pris pour le seule % du Groupe, soit 60%.

b) Harmonisation des comptes sociaux **1. Retraitements du BILAN**

- **Le crédit-bail (Société Mère concernée).**

Matériel à Emprunts ou dettes	100	100
Inscription à l'actif immobilisé du matériel		
Dettes ou Emprunt à Amortissement du matériel	20	20
Mêmes remarques que celles de l'hypothèse n°1		

- **Provision pour investissement (Société Mère concernée).**

Provision pour investissement à Résultat Groupe (20 x 66%) Réserves Groupe (80 x 66%) Etat, IS (100 x 34%)	100	13 53 34
Voir remarques données dans l'hypothèse n°1		

- **P.H.P. (Société Filiale concernée)**

P.H.P (30 x 60%) à Etat I.S. (18 x 34%) Résultat Groupe (10 x 66% x 60%) Réserves Groupe (20 x 66% x 60%)	18	6 4 8
Annulation de la PHP au Bilan mais pour la seule quote-part du Groupe.		

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

- **Le crédit-bail (Sté Mère concernée).**

68 Dotation aux amortissements d'exploitation 66 Charges financières à 612 Redevances de crédit-bail.	20 10	30
Reclassement identique à l'hypothèse n°1		

- **Provision pour investissement (Sté Mère concernée)**

Contrepartie Résultat Sté Mère (20 x 66%) 69 IS (20 x 34%) à 687 Dotations exceptionnelles	13 7	20
Mêmes remarques que celles données dans l'hypothèse n°1		

- **P.H.P. (Société filiale concernée)**

787 Reprises provisions exceptionnelles (20 x 60%) 69 I.S. (10 x 60 x 34%) Contrepartie résultat filiale (10 x 60 x 66%) à 687 Dotations exceptionnelles (30 x 60%)	12 2 4	18
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	----

c) Elimination des comptes réciproques

1. Retraitement du BILAN

Fournisseur filiale (Chez Mère) à Client Mère (chez Filiale) 50 x 60% → élimination au % intérêt du Groupe	30	30
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	----

2. Retraitement du COMPTE DE RESULTAT

Ventes (Filiale) 200 x 60% à Achats (Mère)	120	120
--------------------------------------------------	-----	-----

d) Elimination des profits internes au Groupe

1. Retraitements du BILAN

- **Profit sur stock (profit chez filiale – Stock chez Mère)**

Résultat Groupe (24x60%) à Stock	14	14
On considère que la marge est réalisée avec le Groupe à hauteur de 60% donc on élimine ce profit ; par contre les 40% qui restent sont réalisés avec les minoritaires, donc on ne retraits pas en hypothèse n°2.		

- **Dividendes (reçus par Société Mère)**

Résultat Groupe (10 x 100%) à Réserves Groupe	10	10
--------------------------------------------------	----	----

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

- **Profit sur stock (Filiale concernée)**

603 Variation de stock à Contrepartie résultat Filiale 80 x 30% x 60% (la seule marge concernant le groupe)	14	14
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	----

- **Dividendes (Mère concernée)**

76 Produits financiers à Contrepartie Résultat Sté Mère Ecriture inchangée	10	10
--------------------------------------------------------------------------------------	----	----

e) Elimination des titres et des résultats

1. Retraitements du BILAN

Réserves (Mère) à Réserves Groupe Ecriture inchangée	300	300
Capital F. (100 x 60%) Réserves F. (350 x 60%) Immobilisations (+ value s/terrain) (60 x 60%) Ecart d'acquisition (24 x 100%) ici Groupe concerné à 100% à <u>Titres filiale chez Mère</u> <u>Réserves Groupe</u> (510 x 60% + 24 x 100%) - 150 (titres) = 180 Elimination des titres avec traitement de la différence de 1 ^{ère} consolidation.	60 210 36 24	150 180
Réserves Groupe (24 x 1/5 x 2,5 ans) Résultat Groupe (24 x 1/5) à Amortissement écart d'acquisition (24 x 1/5 x 3,5 ans) Ecriture inchangée car Sté Mère est concernée	12 5	17
Résultat (Mère) à Résultat Groupe Ecriture inchangée, reclassement du résultat de la Sté Mère	100	100
Résultat (Filiale) (20x60%) à Résultat Groupe Elimination du résultat filiale (au bilan social) pour la seule part du Groupe	12	12

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

68 Dotation aux amortissements à Contrepartie résultat Mère Dotation de "n" de l'écart d'acquisition (concerne la Sté Mère)	5	5
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---

Conseil :

Bien s'assurer chaque fois que le compte de résultat (compte 120) est mouvementé au niveau des retraitements du BILAN, qu'un mouvement de même montant est intervenu au niveau des retraitements du COMPTE DE RESULTAT (Compte contrepartie Résultat) afin de préserver l'égalité entre le résultat apparaissant au bilan et celui dégagé à la fin du CPTÉ DE RESULTAT (classe 7 – classe 6).

f) Etablissement des comptes consolidés

Après avoir reporté les écritures du journal de consolidation, on obtient :

1. BILAN CONSOLIDE**BILAN AU 31/12/N**

Postes	Bilan Sté Mère	60% Bilan Filiale	Retraitements de consolidation	Totaux = bilan consolidé
BILAN				
ACTIF				
Immobilisations corporelles	200	210	+ 100 + 36 - 20	526
Titres filiale	150		- 150	-
Stock	400	120	- 14	506
Clients	300	90	- 30	360
VMP	50			50
Banque	100	60		160
Ecart d'acquisition	-		+ 24 - 17	7
TOTAL ACTIF	1 200	480	- 71	1 609
PASSIF				
Capital	300	60	- 60	300
Réserves	300	210	- 300 - 210	0
Réserves Groupe			+ 53 + 8 + 10 + 300 + 180 - 12	** (1) 539
Intérêts minoritaires				-
Résultat	100	12	- 100 - 12	-
Résultat Groupe			+ 13 + 4 - 14 - 10 - 5 + 100 + 12	* (1) 100
Résultat hors Groupe				-
Prov. pour investissement	100		- 100	-
P.H.P.		18	- 18	-
Dettes financières	150		+ 100 - 20	230
Fournisseurs	250	180	- 30	400
Etat I.S.			+ 34 + 6	40
TOTAL PASSIF	1 200	480	-71	1 609

(1) Remarquer l'égalité de * et ** avec l'hypothèse n°1

2. COMPTE DE RESULTAT

AU 31/12/N

Postes	Cpte résultat Sté Mère	Cpte Résultat Filiale à 60%	Retraitements	Totaux = Cpte résultat consolidé
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS				
Ventes	3 000	720	- 120	3 600
Autres produits d'exploitation	50			50
Reprises prov exceptionnelles		12	- 12	-
Produits financiers	10		- 10	-
Produits exceptionnels	40	48		88
TOTAL PRODUITS	3 100	780	- 142	3 738
CHARGES				
Achats et Δ stock	2 100	504	- 120 + 14	2 498
Services externes	200	42	- 30	212
Personnel	500	144		614
Impôts et taxes	70	36		106
Charges financières	10	-	+ 10	20
Dotations d'exploitation	20	18	+ 20 + 5	63
Dotations exceptionnelles	20	18	- 20 - 18	-
Autres charges except.	-	30		30
I.S.	80	6	+ 7 + 2	95
TOTAL CHARGES	3 000	768	- 130	3 638
Résultat Mère	+ 100		+ 13 - 10 - 5	+ 98
Résultat filiale (pour la quote-part Groupe)		+ 12	+ 4 - 14	+ 2
Résultat Groupe	+ 100	+ 12	- 12	* + 100
Résultat hors Groupe				

HYPOTHESE N°3 : FILIALE MISE EN EQUIVALENCE

- Le même % d'intérêt du groupe est conservé pour mieux comparer les effets de chaque méthode. Il n'existe pas en principe de mise en équivalence à ce taux de 60% (1).
- **Rappel** : pas d'intégration dans cette méthode donc pas de sommation du bilan de la Filiale, ni de prise en compte des intérêts minoritaires.
- 4 étapes sont à distinguer :
 - a) Harmonisation des comptes sociaux (idem que l'hypothèse n°1)
 - b) Elimination des profits internes (idem que l'hypothèse n°1)
 - c) Mise en équivalence des titres (élimination) avec traitement de la différence de 1^{ère} consolidation
 - d) Etablissement des états consolidés.

(1) sauf cas exceptionnel (voir NB en fin de corrigé).

APPLICATION

a) Harmonisation des comptes sociaux

1. Retraitements du BILAN

- Le crédit-bail (Société Mère concernée).

Matériel à Emprunts ou dettes	100	100
Inscription à l'actif immobilisé du matériel		
Dettes ou Emprunt à Amortissement du matériel	20	20
Idem que hypothèse n°1 car c'est la Sté Mère qui est concernée.		

- Provision pour investissement (Société Mère concernée).

Provision pour investissement à Résultat Groupe (20 x 66%) Réserves Groupe (80 x 66%) Etat, IS (100 x 34%)	100	13 53 34
Idem car Sté Mère concernée.		

- P.H.P. (Société Filiale concernée)

Titres mis en équivalence (30 x 66% x 60%) à <u>Résultat Groupe</u> (10 x 66% x 60%) <u>Réserves Groupe</u> (20 x 66% x 60%)	12	4 8
NB : Pas de compte PHP débité car il n'y a pas eu d'intégration. Pas de compte Etat, I.S. car il n'y a pas eu d'intégration. Donc "Titres mis en équivalence" prend la seule quote-part du Groupe et pour le net disponible après I.S. (impact net sur la valeur de la société).		

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

- Le crédit-bail (Sté Mère concernée).

68 Dotation aux amortissements d'exploitation 66 Charges financières à 612 Redevances crédit-bail. Ecriture inchangée	20 10	30
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	----

- Provision pour investissement (Sté Mère concernée)

Contrepartie Résultat Sté Mère (20 x 66%) 69 IS (20 x 34%) à 687 Dotations exceptionnelles Ecriture inchangée car Sté Mère concernée	13 7	20
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	----

- **P.H.P. (Société filiale concernée)**

Contrepartie Résultat Mère à <u>Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</u> NB : Pas de compte "contrepartie Résultat Filiale" car pas d'intégration des comptes des classes 6 et 7 du bilan. L'on considère que la société détentrice gère la société mise en équivalence. L'incidence de l'élimination de la PHP (voir hypothèses précédentes) = $(30 - 20) \times 66\% = 6,6$. Et la quote-part du Groupe est de 60% soit 4 (en arrondissant) Pour préserver l'égalité Résultat du BILAN avec résultat issu du COMPTE DE RESULTAT => on prend dans un compte spécial la quote-part de résultat venant de sociétés mises en équivalence (compte 75).	4	4
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---

Donc rappel :

- Valeur ayant une incidence au BILAN → TITRES MIS EN EQUIVALENCE
- Valeur ayant une incidence au COMPTE DE RESULTAT → QUOTE-PART DE RESULTAT DES STES MEE

b) Elimination des profits internes

1. Retraitements du BILAN

- **Profit sur stock (profit chez filiale – Stock chez Mère)**

Résultat Groupe (marge 24, donc $\times 60\% = 14$) à Titres mis en équivalence Profit pour le Groupe (interne) = 14	14	14
<u>Charges constatées d'avance</u> à Stock Stock chez Mère, il comprend le profit interne de 14 Charges constatées d'avance car chez Sté Mère → pas d'incidence sur le résultat (compte 607 = compte 6037)	14	14

- **Dividendes (reçus par Société Mère)**

Résultat Groupe (10x100%) à Réserves Groupe Ecriture inchangée car Mère concernée	10	10
---------------------------------------------------------------------------------------------	----	----

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

- **Profit sur stock (Sté MEE concernée)**

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence à Contrepartie résultat Mère Prise en compte de la quote-part de l'élimination du profit interne $24 \times 60\% = 14$ (en fait, baisse de résultat)	14	14
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	----

- **Dividendes (Société Mère concernée)**

Produits financiers à Contrepartie Résultat Sté Mère	10	10
Ecriture inchangée		

c) Mise en équivalence ou élimination des titres et des résultats

1. Retraitements du BILAN

Réserves (Mère) à Réserves Groupe	300	300
Ecriture inchangée		
Titres mis en équivalence (510 x 60%) Ecart d'acquisition (car Mère concernée) à Titres filiale chez Mère Réserves Groupe (510 x 60% + 24 x 100%) - 150 (titres) = 180	306 24	150 180
Capitaux propres de la filiale + écart d'évaluation, l'ensemble étant pris pour la quote-part du groupe + totalité de l'écart d'acquisition		
Réserves Groupe Résultat Groupe à Amortissement écart d'acquisition Ecriture inchangée car Sté Mère concernée	12 5	17
Résultat (Mère) à Résultat Groupe	100	100
Ecriture inchangée		
Titres mis en équivalence à Résultat Groupe	12	12
Elimination du résultat de la filiale (retraitement Bilan social) quote-part du groupe : 20 x 60%		

2. Retraitements du COMPTE DE RESULTAT

Dotation aux amortissements à Contrepartie résultat Mère	5	5
Ecriture inchangée (amortissement sur "n" de l'écart d'acquisition)		
Contrepartie Résultat Sté Mère à Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	12	12
Prise en compte (COMPTE DE RESULTAT) de la quote-part du Groupe sur le résultat d'origine : celui figurant au CPTE DE RESULTAT (comptes sociaux). Jusqu'à présent, seules les incidences venant des retraitements avaient été prises en compte et non le résultat d'origine. Cette écriture assure l'égalité résultat du BILAN = résultat issu du COMPTE DE RESULTAT. + 20 x 60% = + 12		

d) Etablissement des états consolidés

Il est possible d'adopter la méthode précédente :

- 1 - On positionne la Sté Mère.
- 2 - On reporte les écritures des retraitements en distinguant le BILAN du CPTE DE RESULTAT.

1. BILAN CONSOLIDE
AU 31/12/N

Postes	Bilan Sté Mère	Retraitements de consolidation	Totaux = bilan consolidé
BILAN			
ACTIF			
Immobilisations corporelles	200	+ 100 - 20	280
Titres filiale	150	- 150	-
Tires mis en équivalence		+ 12 - 14 + 306 + 12	316
Ecart d'acquisition		+ 24 - 17	7
Stock	400	- 14	386
Clients	300		300
VMP	50		50
Banque	100		100
Charges constatées d'avance		+ 14	14
TOTAL ACTIF	1 200	+253	1 453
PASSIF			
Capital	300		300
Réserves	300	-300	-
Réserves Groupe		+ 53 + 8 + 10 + 300 + 180 - 12	** 539
Intérêts minoritaires			-
Résultat	100	-100	-
Résultat Groupe		+ 13 + 4 - 14 - 10 - 5 + 100 + 12	* 100
Résultat hors Groupe			-
Prov. pour investissement	100	- 100	-
P.H.P.			-
Dettes financières	150	+ 100 - 20	230
Fournisseurs	250		250
Etat I.S.		+ 34	34
TOTAL PASSIF	1 200	+253	1 453

2. COMPTE DE RESULTAT

AU 31/12/N

Postes	Cpte résultat Sté Mère	Retraitements de consolidation	Totaux = Cpte résultat consolidé
COMPTE DE RESULTAT			
PRODUITS			
Ventes	3 000		3 000
Autres produits d'exploitation	50		50
Reprises prov. exceptionnelles			-
Produits financiers	10	- 10	-
Produits exceptionnels	40		40
Quote-part de résultat stés mises en équivalence		+ 4 - 14 + 12	2
TOTAL PRODUITS	3 100	- 8	3 092
CHARGES			
Achats et Δ stock	2 100		2 100
Services externes	200	- 30	170
Personnel	500		500
Impôts et taxes	70		70
Charges financières	10	+ 10	20
Dotations d'exploitation	20	+ 20 + 5	45
Dotations exceptionnelles	20	- 20	-
Autres charges exceptionnelles	-		-
I.S.	80	+ 7	87
TOTAL CHARGES	3 000	- 8	2 992
Contrepartie résultat = Résultat Groupe	+ 100	+ 13 + 4 - 14 - 10 - 5 + 12	* + 100

MEMENTO PRATIQUE - "FRANCIS LEFEBVRE"

Cas particulier : Mise en équivalence de certaines entreprises contrôlées. – Lorsque les comptes annuels de certaines entreprises consolidables sont structurés de manière à ce point différente que leur consolidation par intégration globale ou proportionnelle se révèle impropre à donner l'image fidèle, ces comptes sont consolidés par mise en équivalence (art. L 357-3).

Selon la C.O.B. (Bull. n° 189, février 1986, p.4) ce texte concerne les **groupes mixtes** qui ont des filiales relevant de **plusieurs secteurs d'activité** régis par des **règles comptables différentes** :

- industrie et commerce,
- crédit (établissements financiers)
- assurance.

Les **modalités** en sont les suivantes (art. D 248-2) :

- a) Les entreprises qui ont la même structure de comptes et qui constituent l'ensemble le plus important sont consolidées par intégration globale, les autres par mise en équivalence.
- b) Sont à présenter dans l'annexe consolidée :
 - soit les comptes individuels éventuellement abrégés ou les éléments significatifs des comptes annuels des **principales entreprises mises en équivalence** ;
 - soit pour le ou les **sous-ensembles** à structure de comptes homogène, des **comptes consolidés** éventuellement abrégés **ou les éléments significatifs** de ceux-ci en lieu et place des comptes individuels ou éléments précités, lorsque son (ou leur) importance relative le justifie.

NB : Actuellement cette solution ne s'applique qu'exceptionnellement ; les sociétés présentant des comptes structurés de manière différente que ceux des autres sociétés du groupe sont le plus souvent consolidées par intégration globale.